

Le concours, ouvert à tous les habitants de la commune, récompense ceux qui, par le fleurissement et le cadre végétal de leur habitation ou de leur lieu de travail, contribuent à embellir leur village.

**1<sup>er</sup> catégorie** : maisons avec jardin

**2<sup>e</sup> catégorie** : balcons, terrasses et fenêtres

**3<sup>e</sup> catégorie** : jardins potagers

**4<sup>e</sup> catégorie** : Établissements publics et touristiques

L'appréciation porte sur le fleurissement, l'harmonie d'ensemble, l'entretien, la créativité et l'originalité. Le jury passera en juin.

Seules les plus belles réalisations seront récompensées.

**Règlement :**

- 1 • Qualité et variété des espèces
- 2 • Originalité de la composition
- 3 • Cadre végétal



## BULLETIN D'INSCRIPTION

à déposer au service des sports et de la vie locale ou  
à [vielocale@ville-roissy95.fr](mailto:vielocale@ville-roissy95.fr) avant le 17 mai 2024.

Je m'inscris au concours des Maisons et Jardins fleuris 2024.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Étage : ..... Catégorie : .....

*Les données sont enregistrées dans le cadre du concours des Maisons et Jardins fleuris. Elles ne seront pas communiquées à d'autres destinataires.*

Date :

Signature :